

Dossier STAGE MULTISPORTS

SERVICE DES SPORTS – RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE DE COMPIÈGNE – BUREAU 234
03 44 40 72 49 - sportsjeunesse@mairie-compiegne.fr

PIÈCES À FOURNIR ET À REMPLIR DÛMENT COMPLÉTÉES

Nom du Formulaire à compléter ou fournir	Validation	
	Oui	Manquantes
✓ Fiche de renseignements activités sportives municipales.		
✓ Fiche Autorisation Photos ou Films signée.		
✓ Fiche sanitaire de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports complétée et signée (annexe).		
✓ Certificat médical de <u>non contre-indication à la pratique sportive</u> OU la présentation d'une <u>licence sportive</u> en cours de validité		
✓ Livret de famille (Nbre d'enfants à charges)		
✓ Dernier avis d'imposition		
✓ Justificatif de domicile		
✓ Règlement Intérieur à signer		
✓ Adresse et numéro d'affiliation à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)		



Dossier STAGE MULTISPORTS

SERVICE DES SPORTS – RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE DE COMPIÈGNE – BUREAU 234
03 44 40 72 49 - sportsjeunesse@mairie-compiegne.fr

RENSEIGNEMENTS ACTIVITÉS SPORTIVES MUNICIPALES

Nom et Prénom de l' Enfant		
Date de naissance enfant		
École et Classe		
Représentant légal / Parents Nom et Prénom Adresse		
Téléphones/ Email :	<u>PERE</u>	<u>MERE</u>
En cas d'Urgence Personne à prévenir Téléphone + Adresse (si différente du responsable légal)		



Dossier STAGE MULTISPORTS

SERVICE DES SPORTS – RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE DE COMPIÈGNE – BUREAU 234
03 44 40 72 49 - sportsjeunesse@mairie-compiegne.fr

AUTORISATION DE DIFFUSION DE PHOTOS ET DE FILMS

Nom de l'Enfant : ----- Prénom :-----

Responsable légal : Nom ----- Prénom :-----

Agissant en qualité de :

Père

Mère

Tuteur Légal

J'autorise les services municipaux à publier la photographie de mon enfant dans une édition municipale (affiche, guide, magazine ou dépliant, site internet):

Oui

non

J'autorise les services municipaux à filmer mon enfant lors des activités et à diffuser le film lors des manifestations et événements (ex : Forum des associations..) :

Oui

non

Fait-le :

A :

Signature d'un des Parents :



Dossier STAGE MULTISPORTS



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Code de l'Action Sociale et des Familles



N° 10008*02

FICHE SANITAIRE DE LIAISON	1 - ENFANT
	NOM :
	PRÉNOM :
	DATE DE NAISSANCE :
	GARÇON <input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/>

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 -VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	oui	non			
Diptérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 -RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ALLERGIES : ASTHME non MÉDICAMENTEUSES oui non
 ALIMENTAIRES non AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Dossier STAGE MULTISPORTS

SERVICE DES SPORTS – RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE DE COMPIÈGNE – BUREAU 234

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)

Je soussigné responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....



Dossier STAGE MULTISPORTS

SERVICE DES SPORTS – RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE DE COMPIÈGNE – BUREAU 234
03 44 40 72 49 - sportsjeunesse@mairie-compiegne.fr

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

Mme, M.....

- autorise ma fille – mon fils *

À participer aux activités sportives municipales organisées par la ville de Compiègne et avoir pris connaissance du règlement intérieur.

- autorise – n'autorise pas ma fille – mon fils *

À rentrer seul(e) à son domicile après le stage multisports.

- autorise – n'autorise pas*

Les responsables des activités à prendre, en cas de maladie ou d'accident de mon enfant, toutes les mesures d'urgence nécessaires.

*** rayer les mentions inutiles**

Je déclare sur l'honneur ci-dessus les renseignements exacts

Fait à le

Signature :



**REGLEMENT INTERIEUR
DES STAGES MULTISPORTS 2019-2020**

Renseignements et Inscriptions :

Service Jeunesse et Sports de Compiègne

Place de l'Hôtel de Ville
60200 Compiègne

03.44.40.72.49 / 03.44.40.72.84
sportsjeunesse@mairie-compiegne.fr

1- Objet

Dans le cadre de ces animations, la ville de Compiègne propose des stages multisports permettant aux jeunes de 8 à 11 ans de s'initier et de découvrir diverses disciplines en toute sécurité avec des encadrants qualifiés et en s'appuyant sur les associations sportives locales et les équipements sportifs municipaux.

2- Organisation

Il s'agit d'un stage d'initiation sportive de 5 jours du lundi au vendredi en journée complète.

Le déjeuner et le goûter sont à la charge des familles. Un espace de restauration est prévu pour que les enfants puissent déjeuner dans de bonnes conditions.

Une journée type se déroule comme suit :

- ✓ Accueil des enfants sur un site sportif entre 8h30 et 9h
- ✓ Activité n°1 de 9h à 10h30
- ✓ Activité n°2 de 10h30 à 12h
- ✓ Déjeuner de 12h à 13h30
- ✓ Activité n°3 de 13h30 à 15h
- ✓ Activité n°4 de 15h à 16h30
- ✓ Départ des stagiaires entre 16h30 et 17h

Le planning des activités sera donné une semaine avant le premier jour du stage.

3- Les lieux d'activités

Les activités du stage multisports se déroulent dans les équipements sportifs situés. Aucun transport n'est nécessaire pour se rendre d'un site à l'autre.

4- Les activités proposées

Toutes les activités sont encadrées par un éducateur sportif et un agent d'animation de la ville de Compiègne, renforcées pour certaines disciplines par un encadrant spécialisé issu des clubs compiégnais.

Les activités proposées sont adaptées en fonction de l'âge et des capacités des stagiaires.

Liste non exhaustive des disciplines proposées durant le stage : VTT, Judo, Course d'orientation, Poney, Golf, Tir à l'Arc...

5- Modalités d'inscription

Les demandes d'inscriptions sont à effectuer auprès du service des sports de la ville de Compiègne. Elles sont étudiées en fonction des places disponibles et doivent correspondre aux critères d'âge (de 8 à 11 ans pour les petites vacances sauf Noël et de 7 à 13 ans pour le mois de juillet).

Effectif maximum par stage : 30

Les personnes résidentes à Compiègne sont prioritaires, les inscriptions pour les extérieurs se feront une semaine après le début de la date officielle des inscriptions pour les compiégnais.

Début des inscriptions pour les compiégnais sur les différents stages :

- Stage de la Toussaint, du lundi 21/10/19 au vendredi 25/10/19.
- Stage de Février, du lundi 17/02/20 au vendredi 21/02/20.
- Stage d'Avril, du mardi 14/04/20 au vendredi 17/04/20.
- Stage d'été, du lundi 06/07/20 au vendredi 10/07/20.
- Stage d'été, du lundi 13/07/20 au vendredi 17/07/20.

Les demandes d'inscriptions seront jugées irrecevables en cas :

- ✓ De sanction disciplinaire au cours d'un stage précédent
- ✓ D'impayé relevant d'un stage précédent
- ✓ Dossier incomplet

L'inscription devient définitive uniquement lorsque le dossier est complet et qu'une confirmation écrite du service des sports vous sera délivrée. Il devra être transmis au service des sports au plus tard le mercredi qui précède le début du stage.

L'absence de dossier d'inscription entrainera immédiatement le refus du stagiaire sur le lieu d'activité.

La liste des pièces à fournir :

- ✓ fiche de renseignement dûment complétée
- ✓ certificat médical de non contre indication à la pratique sportive ou la présentation d'une licence sportive en cours de validité
- ✓ le dernier avis d'imposition
- ✓ le livret de famille
- ✓ le numéro d'affiliation de la Caisse d'Allocation Familiale
- ✓ justificatif de domicile
- ✓ fiche sanitaire de la Direction Départemental de la jeunesse et des Sports

6- Participations financières

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Municipal. Ils sont indexés sur les tarifs des centres de loisirs et prennent en compte les revenus du foyer et le nombre d'enfants à charge

Le règlement peut se faire :

- ✓ en espèces,
- ✓ par chèque à l'ordre du trésor public

7- Absence, annulation et modalités de remboursement

En cas d'annulation pour :

- ✓ Maladie justifiée par un certificat médical fourni dans un délai de 48h, le remboursement sera effectué.
- ✓ Convenance personnelle, le remboursement sera effectué si la demande écrite parvient au service des sports trois semaines avant le début du stage.

Toute demande de remboursement devra être faite par écrit, adressée au service des sports, accompagnée d'un RIB et de la confirmation d'inscription.

En cas d'absence durant la durée du stage merci de prévenir le service des sports au 03.44.40.72.49 ou au 03.44.40.72.84.

8- Assurances et Droit à l'image

La ville de Compiègne a contracté les assurances nécessaires à la couverture de ses responsabilités. Toutefois, il est obligatoire que le stagiaire soit couvert en Responsabilité Civile par le régime de ses parents ou de la personne qui en est responsable pour :

- ✓ les dégâts occasionnés aux installations ou matériels imputables à l'enfant,
- ✓ les dommages causés par l'enfant à autrui,
- ✓ les accidents survenus lors de la pratique des activités.

Il est conseillé aux parents ou à la personne qui est légalement responsable de l'enfant de souscrire une garantie individuelle « accident corporel ».

Sur la fiche d'inscription, une autorisation sera demandée de filmer et de prendre des photos pendant les activités choisies pour une utilisation éventuelle à but non lucratif dans les supports d'information de la commune

9- Matériels

Pour que votre enfant soit dans les meilleures conditions pendant les activités, il lui est demandé d'avoir :

- ✓ Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique de l'activité choisie (pas de jean !),
- ✓ Des chaussures adaptées à la pratique du sport,
- ✓ Une serviette, de la crème solaire,
- ✓ Une casquette,
- ✓ Une bouteille d'eau ou une gourde pour boire régulièrement pendant les activités.

La ville de Compiègne décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

10- Cas d'exclusion

- ✓ Absence du dossier d'inscription complet,
- ✓ Non respect du présent règlement,
- ✓ Non paiement des droits d'inscription.

Dans le cas où l'enfant, par son comportement, mettrait en danger sa sécurité et celle d'autrui ou viendrait perturber de manière répétée le bon déroulement des activités, l'équipe d'encadrement se réserve le droit de procéder à la fin de la journée à son exclusion temporaire ou définitive du stage.

Dans ce cas, les parents se verraient obligés de récupérer l'enfant sur le site d'activité et aucun remboursement ne pourrait être effectué.

Fait à Compiègne, le :

Signature du responsable légal